

Démarche : DDPP69/DNC/Laissez-passer sanitaire mouvement abattoir bovins
Organisme : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS RHONE (DDPP)

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Ce formulaire permet d'effectuer une demande de laissez-passer sanitaire dans les zones réglementées vis-à-vis de la dermatose nodulaire contagieuse du Rhône pour envoyer des bovins à l'abattoir.

Toute demande de laissez-passer sanitaire est à effectuer au moins avant midi pour un traitement le jour même.

Aucune demande ne sera traitée le dimanche.

L'autorisation de ces déplacements est conditionnée au statut des zones de départ et d'arrivée (zone indemne, zone vaccinale, zone de surveillance, zone de protection).

Si votre commune est passée en ZONE VACCINALE, les mouvements vers abattoir sont autorisés sans laissez-passer sanitaire, sous réserve de transport direct à compter de la sortie de zone vaccinale et abattage dans les 24 heures.

La liste des communes des zones réglementées et vaccinale du Rhône est consultable sur le site internet de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes à la page suivante : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a6240.html>

Contact téléphonique : 04 72 61 37 57

DEPLACEMENT DE BOVIN(S) VERS ABATTOIR

Conditions préalables au mouvement

L'abattoir doit être situé près de l'endroit où les bovins sont détenus et au plus près de l'établissement d'origine.

L'impossibilité d'abattre les bovins dans la même zone doit être dûment justifiée.

- Un examen clinique vétérinaire de l'ensemble des animaux de l'exploitation est demandé avant tout départ

d'animaux vers l'abattoir, cet examen doit être réalisé dans les 72 heures précédant le mouvement si :

- les bovins ne sont pas valablement vaccinés,
- l'abattoir est situé en zone indemne.

DDPP69/DNC/Laissez-passer sanitaire mouvement abattoir bovins

- Le transport se fait sans rupture de charge entre le lieu de détention d'origine et l'abattoir : le ramassage et le transit des bovins dans plusieurs sites successifs avant emmenée à l'abattoir est interdit.

- Les moyens de transports doivent être nettoyés, désinfectés et désinsectisés avant chaque chargement. Après déchargement à l'abattoir, le nettoyage et désinfection des moyens de transports se fait sous supervision officielle des services vétérinaires d'inspection de l'abattoir.

L'envoi de bovins à l'abattoir en provenance de zone vaccinale n'est pas soumis à délivrance de laissez-passer.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions préalables au mouvement.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

N° EDE de l'exploitation d'origine des bovins

Email de l'établissement d'origine

Téléphone de l'établissement d'origine

INFORMATIONS SUR LE MOUVEMENT

Date et heure de départ

Zone de départ

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Zone de surveillance

☐ Zone vaccinale 2

Commune de départ

Date d'arrivée

Zone d'arrivée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Zone de protection

☐ Zone de surveillance

☐ Zone vaccinale 2

☐ Zone indemne

Le laissez-passer sanitaire n'est pas nécessaire.

Identification des animaux

Nombre de bovins

Catégorie

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Gros bovin

☐ Veau

☐ Génisse

☐ Broutard

Numéro d'identification des bovins concernés par le mouvement

Renseigner le numéro "FR + 10 chiffres" d'identification des bovins, pas plus de 4 par ligne, séparés par un ;

Transport

Modalité de déplacement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ en véhicule par mes propres moyens

☐ en véhicule par un transporteur tiers

Nom du transporteur chargé du mouvement

Email du transporteur

Immatriculation du véhicule transportant les animaux

PIECES JUSTIFICATIVES OU ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Transport réalisé par :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ moi-même

☐ un transporteur agréé

J'atteste que le nettoyage/désinfection/désinsectisation du véhicule a été réalisé au moyen d'un produit autorisé pour cet usage et à réaliser les mêmes opérations après déchargement des animaux

Cochez la mention applicable

DDPP69/DNC/Laissez-passer sanitaire mouvement abattoir bovins

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation du transporteur

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Raison sociale de l'abattoir :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Société forézienne d'abattage - FEURS (42)

☐ La Stéphanoise d'abattage - La Talaudière (42)

☐ TRADIVAL - Roanne (42)

☐ Abattoir du Pays de Charlieu - Charlieu (42)

☐ SOCIETE BELLEGARDIENNE D'ABATTAGE (SBA) - Valsenhône (01)

☐ SA GESLER - Haut Valromey (01)

☐ Abattoir des Crêts - Bourg en Bresse (01)

☐ Compagnie d'abattage de Bourg - Bourg en Bresse (01)

☐ Groupe BIGARD - Cuiseaux (71)

☐ SA GESLER - Haut Valromey (01)

Adresse de l'abattoir

Nom et prénom de la personne contact à l'abattoir :

Numéro de téléphone du contact de l'abattoir

Mes animaux sont vaccinés depuis plus de 28 jours par rapport à la date de mouvement

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Date de vaccination

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation du vétérinaire

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation du vétérinaire

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation du vétérinaire

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Nom du vétérinaire sanitaire ayant réalisé la visite clinique avant mouvement :

Nom du vétérinaire sanitaire ayant réalisé la visite clinique avant mouvement :

Nom du vétérinaire sanitaire ayant réalisé la visite clinique avant mouvement :

Sous réserve de l'avis favorable du service instructeur, les mouvements sous laissez-passer devront s'effectuer sans déchargement ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, et en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins.